LETAT2203

2015-2016

Administrations et intégration européenne

5.0 crédits	30.0 h	1q

Enseignants:	Renders David ; Wauters Kris ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Ressources en ligne:	Un syllabus diffusé par le service-cours et disponible sur i-campus. Un ouvrage sur les sanctions administratives (2007) et un autre sur l¿expropriation pour cause d¿utilité publique (2013), tous deux publiés aux éditions Bruylant, sont conseillés.
Thèmes abordés :	Les thèmes retenus correspondent à des questions spéciales de droit administratif qui sont directement influencées par le droit européen. Ces questions sont limitées dans leur nombre, de façon à ce qu'une analyse approfondie puisse être consacrée à chacune d'elles. Elles peuvent, par ailleurs, varier, au gré, notamment, de l'actualité juridique belge et européenne. Il peut s'agir d'analyser une question touchant au droit des marchés publics ou au droit des finances publiques, en rapport avec le droit de l'Union européenne. Il peut également s'agir d'examiner une question relative au droit de la fonction publique ou à l'expropriation pour cause d'utilité publique, en rapport avec la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ou en rapport avec l'un ou l'autre de ses protocoles additionnels. L'enseignement est dispensé en auditoire à concurrence de deux heures par semaine durant un semestre. Le titulaire du cours illustre largement le propos d'exemples et s'efforce de susciter la participation active de l'étudiant. Pour ce faire, le titulaire invite l'étudiant à appliquer la connaissance nouvellement acquise à des situations concrètes et encourage les observations critiques qu'appellent de sa part les solutions préconisées par le droit en vigueur.
Acquis d'apprentissage	À l'issue du cours, l'étudiant doit être capable : - De disposer d'une connaissance approfondie sur des questions de droit administratif spécial dont le contenu est influencé par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et/ou par le droit de l'Union européenne ; - D'appliquer cette connaissance à des situations pratiques ; De formuler des observations critiques en rapport avec les solutions préconisées par le droit en vigueur. Ce cours fait partie d'une finalité cohérente. Les titulaires des cours de la finalité forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Dans toute la mesure du possible et compte tenu du nombre des étudiants inscrits, le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives. Le titulaire illustre son cours d'exemples et invite les étudiants à appliquer la connaissance nouvellement acquise à des situations concrètes. *La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».*
Autres infos :	L'étudiant vient à l'examen avec ses propres codes, et, le cas échéant, peut se constituer sa propre farde de textes législatifs. Le Code de droit administratif édité par Bruylant est conseillé.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en administration publique	ADPU2M	5	-	
Master [120] en droit	DROI2M	5	-	